

« En l'année du cheval (1258), les *ho-chang* (religieux bouddhistes) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ont tenu des discussions au sujet des textes des livres saints. A la suite de <sup>1)</sup> la défaite que subirent les *sien-cheng* lorsqu'on les interrogea, dix-sept *sien-cheng* <sup>2)</sup> reçurent l'ordre de devenir *ho-chang*. En outre, les temples et monastères qui dépendaient autrefois des *ho-chang* <sup>3)</sup> et dont les *sien-cheng* s'étaient emparés par usurpation, étant au nombre de quatre cent quatre-vingt deux, deux cent trente-sept de ces temples et monastères, avec leurs champs, leurs eaux, leurs terres et leurs biens-fonds, durent être rendus aux *ho-chang* <sup>4)</sup>. Ainsi a été dit. L'Homme Véritable *Tchang*, qui est le chef des *sien-cheng*, donna des actes écrits attestant la restitution <sup>5)</sup>.

« D'autre part, les textes du *Houa Hou king* et autres livres des *sien-cheng* composés pour répandre des mensonges, ainsi que les planches servant à les imprimer, il a été ordonné qu'ils fussent brûlés. Sur des stèles en pierre les textes de n'importe quelle sorte qui ont été gravés dessus <sup>6)</sup>, (il a été ordonné) qu'ils fussent entièrement détruits. Ainsi a été dit.

1) 上頭. Cf. p. 386, n. 3. Sur notre planche, le point devrait être placé après (et non avant) les mots 上頭.

2) 十七箇先生每根底. Cf. p. 385, lignes 5—7.

3) 和尚每底. Cet exemple est le seul que nous ayons trouvé de la marque du pluriel 每 associée directement au mot 底; les formes usuelles sont 每 ou 每根底 ou 根底.

4) 和尚根底回與. Le verbe 教 «il a été ordonné» est sous-entendu, car il a été exprimé dans la phrase précédente. On remarquera en outre qu'ici le verbe 回與 est placé après le complément indirect 和尚根底.

5) 退狀文字與了來. Le verbe 與 est placé après son complément direct. Quant au mot 來, il me paraît se rapporter à tout l'ensemble de la phrase pour indiquer qu'il s'agit d'événements passés.

6) 上頭 fait ici double emploi avec le 上 de 石碑上.